

5.1.12. BUTÉE DE CHOC

BUTÉE DE CHOC : Élément monté sur le châssis et dont le rôle est de limiter le débattement du ressort sous la charge.



5.1.12.1. ETAT

5.1.12.1.1. Détérioration I O I

Observation à mentionner en cas de détérioration d'une butée de choc (craquelure, déchirement,...).

5.1.12.4. DIVERS

5.1.12.4.1. Absence I O I

Observation à mentionner en cas d'absence d'une butée de choc.